

Fiche méthodologique de la base 2010 des comptes nationaux

Modifications du périmètre des administrations publiques au passage à la base 2010

Les administrations publiques sont divisées en quatre sous-secteurs : l'État, les organismes divers d'administration centrale, les administrations publiques locales et les administrations de sécurité sociale. À l'occasion du changement de base des comptes nationaux, le périmètre de ces sous-secteurs est légèrement modifié.

État

Trois unités qui étaient considérées comme des organismes divers d'administration centrale en base 2005 sont intégrées au sein de l'État :

- le fonds national d'aide au logement (Fnal) ;
- le fonds national des solidarités actives (FNSA) ;
- le fonds national de garantie des calamités agricoles (FNGCA).

Ces fonds ont en effet perdu leur caractère d'unité institutionnelle propre au sens du Système européen de comptes 2010 (SEC 2010), leur comptabilité étant progressivement intégrée à celle de l'État.

Le Fnal est l'unité la plus importante en termes de recettes et de dépenses : en 2010, il verse aux ménages 12,1 Md€ de prestations sociales pour le logement (aide personnalisée au logement et allocation de logement sociale) qui sont maintenant enregistrées dans les dépenses de l'État. Le FNSA verse la part « activité » du revenu de solidarité active (RSA), pour 1,5 Md€ en 2010. Enfin le FNGCA verse aux agriculteurs des indemnités dépendant principalement des aléas climatiques, soit 0,2 Md€ de dépenses en 2010. Le reclassement de ces unités n'a pas d'impact sur la dette publique.

Organismes divers d'administration centrale (Odac)

Le secteur des organismes divers d'administration centrale (Odac) compte environ 700 unités. Dans le cadre du passage à la base 2010, le classement des Odac a été réétudié pour vérifier que les unités présentes répondaient bien aux critères des administrations publiques selon le SEC 2010. En effet, seules les unités pour lesquelles la part des recettes marchandes dans le total des coûts de production est durablement inférieure à 50 % peuvent être considérées comme faisant partie des administrations publiques (APU). Après analyse, certaines unités ont quitté les APU pour être reclassées dans le secteur des sociétés non financières, alors qu'au contraire d'autres ont intégré le champ des APU. La plupart de ces unités reclassées étant de petite taille, l'effet sur le déficit public reste très limité.

Une exception est la société anonyme de gestion de stocks de sécurité (Sagess), qui présente un déficit et une dette significatifs (déficit de 0,3 Md€ en 2010, dette au sens de Maastricht de 2,6 Md€ fin 2010). La Sagess entre dans le champ des ODAC avec le Comité Professionnel des Stocks Stratégiques Pétroliers (CPSSP). Ces deux unités contrôlées par l'État ont pour mission d'assurer la constitution et la conservation de stocks stratégiques de produits pétroliers, pour les tenir à la disposition de l'État en cas de crise majeure

d'approvisionnement. Comme il s'agit d'un service non marchand de nature collective, elles ont été reclassées au sein des administrations publiques.

Administrations publiques locales (Apul)

Le département de Mayotte est intégré aux administrations publiques locales en base 2010, alors qu'il était comptabilisé dans le secteur du « Reste du monde » en base 2005. En 2010, ce reclassement augmente les recettes et les dépenses publiques de 0,4 Md€ , avec un effet négligeable sur le déficit.

Grace à une meilleure centralisation des comptabilités locales, des établissements publics fonciers (EPF), des établissements publics d'aménagement (EPA) ainsi que des lycées agricoles ont pu être ajoutés au champ des administrations locales. À l'inverse, certains « budgets annexes » gérant des activités commerciales ont été exclus du champ des Apul en base 2010. Au total, ces modifications conduisent à augmenter les dépenses publiques de 0,5 Md€ et les recettes de 0,1 Md€. Le creusement du déficit provient principalement de l'intégration des EPF dont l'activité consiste notamment à acheter et aménager des terrains.

Administrations de sécurité sociale (Asso)

La caisse de retraite du personnel de la RATP (CRPRATP), créée en 2006, est intégrée au champ des administrations de sécurité sociale en base 2010. Ce reclassement augmente les cotisations reçues (+0,4 Md€ en 2010) et les prestations sociales versées (+0,9 Md€) par les administrations publiques. L'équilibre de la caisse est assuré par une dotation de l'État (0,5 Md€ en 2010) qui est reclassé des « subventions d'exploitation » aux entreprises vers les « transferts courants entre administrations publiques ». Le déficit et le dette publics ne sont pas significativement affectés par l'intégration de la CRPRATP.